

SECRETARIAT D'ETAT  
AUPRES DU PREMIER MINISTRE

---

CONDITION FEMININE

---

Comite National d'Organisation pour  
l'Année Internationale de la Femme

Secrétariat Permanent

32 rue de Babylone - 75700 PARIS

Tél : 556.88.01

---

JOURNEES INTERNATIONALES DE PARIS

1er, 2 et 3 mars 1975

Rapport préalable du groupe de travail :

PARTICIPATION POLITIQUE, SYNDICALE et PROFESSIONNELLE

Rapporteur : Claire LECLERC

Maire,  
Conseiller Général  
Conseiller Régional

## CONSTAT

Fin 74 la situation des femmes en France tant dans l'exercice du pouvoir politique que dans celui de responsabilités professionnelles ou syndicales fait apparaître un bilan peu satisfaisant -

1 - Dans la vie politique tout d'abord -

Il est très révélateur de constater qu'avec 53 % du corps électoral les femmes françaises n'occupent que 1,75 % des sièges.

Sur le plan national 9 femmes sur 487 députés et 7 sur 283 sénateurs.

Sur le plan local depuis 1971 la proportion de élues dans les conseils municipaux est de 4,49 % la proportion des femmes maires est de 1,89 % et celle des Conseillers généraux est de 2,9 % pour les Conseillers régionaux : 1,6 %

Sur le plan gouvernemental, on compte 4 femmes au Gouvernement, aucune d'ailleurs ne vient du Parlement mais il semblerait que l'envie vienne au moins à certaines de tenter de s'y faire élire la prochaine fois.

Dans les partis, le parti communiste semble avoir le plus grand pourcentage d'adhérentes, 27 % suivi de près par le Centre Démocratie et Progrès 25 % et le Parti socialiste unifié 25 %, les autres partis variant de 10 à 20 %.

Dans les Etats-Majors des partis, le C.D.P. et le parti communiste semblent avoir la plus forte représentation féminine et il faut noter l'effort qui vient d'être

.../...

fait par les Républicains indépendants qui ont élu plusieurs femmes dans leur Comité Directeur lors des récentes assises et le Parti Radical et Socialiste qui vient d'être créé par un directoire comportant deux femmes.

2 - Dans les organisations syndicales professionnelles et sociales -

Les Syndicats tout d'abord où dans les organismes de direction on compte en moyenne, qu'il s'agisse de la Confédération Générale des Travailleurs, de Force Ouvrière ou de la Confédération Française Démocratique du Travail, 1 femme sur 10 à 12 membres, ou même 15, au niveau confédéral.

Le Conseil National du Patronat Français n'en avait aucune jusqu'à présent au Conseil Exécutif (sur 35 membres).

Par contre, l'Union des Associations Familiales, la Confédération Nationale des Associations populaire des familles, etc... ont fait de larges places aux femmes, 1 pour 3 hommes ou 2 quelquefois.

Dans la répartition par sexe dans les différentes catégories de la vie socio-professionnelle, il est flagrant de constater que 72,5 % des femmes sont dans les catégories non qualifiées.

Mais il faut constater aussi qu'entre 1962 et 1968 le pourcentage des femmes qui travaillent s'est accru très rapidement - les 3 chiffres les plus spectaculaires sont :

- chez les professeurs, 45 % de femmes (soit + 75,4 %)
- chez les cadres moyens 40,55 % (+37,5 %)
- chez les employés 60,7 % (+ 30,6 %)

On peut noter en passant que l'augmentation la plus forte est celle des femmes ingénieurs + 48,3 % mais cela ne donne en pourcentage que 3,45 % - Voici un domaine bien "réservé".

Dans la fonction publique la proportion de femmes atteint 50 % mais il n'y a pas, tant s'en faut, la même proportion dans les fonctions d'encadrement.

A la direction générale de la Fonction Publique en 1973, on notait une proportion de 5 % dans les emplois de direction. Il est évident que la proportion de femmes diminue dès que l'on s'élève dans la hiérarchie. Néanmoins il faut noter l'arrivée récente de femmes dans certains grands corps de l'Etat, en nombre si limité qu'on ne sait s'il s'agit d'exceptions qui auront valeur d'exemples ou s'il s'agit de femmes alibis : 1 Inspecteur des Finances sur 98, 1 femme sous-Préfet, 1 femme Ambassadeur.

Dans les Assemblées économiques comme le Conseil Economique et Social 7 femmes sur 200 membres, dans les Comités Economiques et Sociaux des Assemblées Régionales peu de femmes aussi, et les membres des bureaux sont de 16 pour toute la France.

Fundação Cuidar o Futuro

COMPORTEMENT ET MECANISME

Comment expliquer un constat aussi médiocre !

En 1975 au moment où tant de tabous ont disparu, où les textes prévoient la liberté d'accès des femmes à presque tous les postes, il y a une contradiction entre les textes et la réalité. A quoi doit-on cette distorsion entre l'entrée massive des femmes dans la vie active et leur absence aux postes de décisions.

Les femmes paraissent souvent porter la responsabilité de cet état de fait. Les raisons qui peuvent expliquer cette situation sont de deux ordres.

- 1 - Un comportement dû à la nature biologique de la femme.

Sur ce plan peu de choses peuvent être modifiées. La femme doit accepter un comportement dont elle n'est pas responsable, elle doit aussi assumer sa vie de mère et les progrès qui viennent d'être faits dans ce domaine donneront aux femmes une possibilité de choix, une liberté dont les conséquences apparaîtront dans les années qui viennent. Mais pour le moment, il est bien évident que la femme qui sait qu'elle doit interrompre sa carrière au moment d'une grossesse et qui souhaite pouvoir s'occuper de son enfant pendant une période minimum de 18 mois ne peut pas avoir les mêmes motivations que ses collègues de l'autre sexe. Actuellement ceci est une donnée de base dont il faut tenir compte, mais hélas cette inégalité de base...

Cette "différence" entre la nature féminine et masculine a conduit notre société à tenir pour acquise une certaine imagerie dont nous sommes imprégnés.

- 2 - Il est courant de dénoncer "l'infériorité de la femme qui est faite pour recevoir, non pour prendre!" (1)

Même en 1975, il est difficile à la plupart des femmes de se dégager du mythe de ce destin féminin qui a modelé au cours des années le mécanisme d'une société conçue pour des hommes dans un rôle passif.

.../...

Les conséquences de cette mentalité sont diverses. En ce qui concerne le travail féminin d'abord.

Il obéit encore à deux règles :

- la première veut que les femmes soient embauchées dans les secteurs où la main-d'oeuvre masculine est rare, c'est-à-dire là où les salaires sont bas et,
- la deuxième c'est que l'écart entre le salaire masculin et le salaire féminin est d'autant plus important que la main-d'oeuvre masculine est nombreuse. Car le travail, malgré les textes est encore considéré fréquemment comme un appoint, un complément ! Les femmes volontairement ou non, n'ont guère de place dans les secteurs de production (moins qu'en 1900) par contre, on les retrouve dans les activités de "service" considérées comme plus spécialement féminines. Cette image est généreusement cultivée par la presse féminine et la ségrégation des sexes au travail est ainsi acceptée le plus souvent par les femmes comme une nécessité naturelle ! Les justifications ne manquent pas, les femmes ne concèdent - elles pas volontiers encore que "l'étoffe, l'envergure, l'autorité sont du côté des hommes" !...

Et puis, il y a de la part des femmes toujours une absence de motivations qui les empêche de l'engager dans le travail. Cela se traduit par un nombre réduit de femmes inscrites dans les syndicats. Dans la majorité des cas, les femmes ne se syndiquent que lorsqu'elles sont concernées à titre personnel par un problème pour lequel un syndicat se bat.

Dans le domaine politique, au niveau de scrutin, la participation féminine est presque égale à celle des hommes, mais c'est au niveau de l'engagement que les réticences se manifestent. Les femmes s'interrogent encore sur :

- a) la signification du vote,
- b) le rôle et l'efficacité des partis,
- c) l'agressivité nécessaire pour s'imposer à travers les Etats-Majors qui découragent les femmes ou les cantonnent dans les rôles subalternes,
- d) le système électoral qui les défavorise de différentes façon.

Les Etats-Majors considèrent de leur côté comme définitivement acquis un certain nombre de tabous. "Les femmes ne votent pas pour les femmes", par exemple ! Cela permet d'écarter les candidatures féminines ou de se donner bonne conscience en ne leur concédant que des circonscriptions dont on sait pertinemment qu'elles sont perdues d'avance pour le parti.

Autre lieu commun, "les femmes n'y connaissent rien" alors qu'elles subissent les difficultés et les problèmes sur lesquels seul le pouvoir politique leur donnerait prise. Mais il est bon pour les Etats-Majors de partis que les femmes restent des électeurs potentiels dont seuls quelques représentantes isolées fleurissent sur les estrades comme un vase de roses destiné à embellir ou compléter le décor à condition qu'elles se taisent, car là, plus qu'ailleurs est vrai le slogan "sois belle et tais toi" surtout s'il s'agit d'une femme qui pense !.... être dangereux entre tous.

Ainsi voit-on que le comportement et les mécanismes sont très étroitement mêlés, le premier essayant de justifier les mécanismes et les mécanismes essayant tout à la fois de se justifier par le comportement et surtout d'éviter des modifications pouvant conduire à une remise en cause du système.

PROPOSITIONS

Le constat qui a été dressé et le résumé du comportement et des mécanismes qui visent à expliquer ce constat ont été faits à partir de l'analyse de la situation des femmes françaises. Mais un bref coup d'oeil vers la situation des femmes d'Europe occidentale ne fait pas apparaître de différences très sensibles et dans toutes les autres parties du globe seules des "femmes exemples" émergent, entraînant derrière elles un nombre de femmes encore nettement insuffisant pour qu'on puisse considérer que le partage des pouvoirs existe réellement quelque part. Une exception semble devoir être faite pour la Chine où le 1/3 des femmes siègent dans les Assemblées à tous les niveaux y compris au Comité permanent de l'Assemblée Nationale qui est le véritable centre des décisions.

La Commission qui s'est penchée sur le problème de l'intégration des femmes dans la vie syndicale, professionnelle et politique a recherché les moyens de sortir de la situation actuelle. Elle vous soumet plusieurs propositions

- la première est, bien entendu, de former et d'informer :
  - les femmes d'abord, mais aussi,
  - les enfants, filles et garçons, lors de leur passage dans les écoles mixtes, soit par instruction civique, soit en évitant toute ségrégation, ne serait-ce que dans les livres.

Les femmes peuvent être éduquées pour faire face à leurs responsabilités soit par leur passage par des syndicats, dès leurs études, soit bien sûr, par leur adhésion à des Associations féminines.

- le rôle des médias ne doit pas être négligé.
  - moyens directs :
    - la presse féminine "revue et corrigée"
    - les émissions d'information radio et télé
  - moyens indirects :
    - demander un contrôle de la publicité et des



affichages de films par l'intermédiaire d'Associations féminines.

- demander aussi aux producteurs de rechercher des films mettant en valeur des femmes "non-objets"
- la mise en évidence d'actions ponctuelles non excessives.
- il faut aussi provoquer des campagnes d'adhésions vers les syndicats et les partis pour que les femmes puissent obtenir leur représentation dans les Etats-Majors.
- il faudra aussi obtenir des textes plus favorables
  - pour la France, ratifier la Convention de l'O.N.U. prônant la "participation maximale des femmes aussi bien que des hommes dans tous les domaines".
  - recommander au gouvernement de nouvelles lois pour un scrutin qui ne défavoriserait plus les femmes au moment des prochaines consultations électorales.

Car et ce sera notre conclusion, les femmes ne pourront rien modifier dans les faits tant qu'elles n'auront pas conquis une part au moins du pouvoir politique.

-----